

COMITÉ SYNDICAL du Mardi 12 mars 2024 à 17H30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars à 17h30, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde, sous la présidence de Monsieur CHRISTIAN PRADAYROL.

Nombre de Délégués
En exercice : 221
Présents : 86
Pouvoirs : 2
Votants : 88
Adopté avec :
Pour : 88
Contre : 0
Abstention : 0
Convocation établie et affichée le :
5 mars 2024
Certifié exécutoire compte tenu :
- de la transmission en Sous-Préfecture le :
- de la publication le :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 48

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Danielle FAUCON, M. Eric VALERY, M. Alain DOUSSEAU, M. Julien BOUNIE, M. CLOG DACHARRY, M. Jean-Claude DESCHAMPS, Mme Marie-Christine LACOMBE, M. Philippe LESCURE, M. Pierre MONTEIL, M. Christian PRADAYROL, M. Jacques VEYSSIERE, M. Jean-Paul FRONTY, Mme Corinne FERLAND, M. Philippe MARTIN, M. Guillaume PELISSIER, M. Philippe GILET, M. Jean-Paul LASCOUTOUNAS, M. Yves LAPORTE, M. Jean-François CHEVREUIL, M. Carlos MARTINEZ, Mme Josette FARGETAS, M. Olivier GUIGNARD, Mme Sylvie VILLEBONNET, M. Noël CROUZEL, M. Régis LESCURE, M. Laurent DONADIEU, M. Jean-François LABORIE, M. Christian MANIERE, M. Eddy MARCOS, M. Alain RIGOUX, Mme Isabelle DAVID, M. Robert DALLES, M. Michel DONZEAU, M. Didier MARSALÉIX, Mme Sylvie LORENZON, M. Henri SOULIER, M. Alain LAPACHERIE, Mme Martine JUGIE, Mme Martine DUMONT, M. Daniel FREYGEFOND, Mme Sonia CHOUZENOUX PINET, M. Bernard CONTINSOUZAS, M. Jean-Louis MICHEL, M. Michel ESCURAT, M. Alain GENESTE, M. Philippe BATISTA, M. André HACQUART, M. Claude VILLENEUVE.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 23

M. Alain SIMONET, M. André ALRIVIE, M. Bernard REYNAL, M. Gabriel BARRADE, Mme Ghislaine DUBOST, M. Jean-Michel MONTEIL, M. Vincent LEDOUX, M. Patrick LABALLE, M. Gérard LAVASTROU, M. Alain VAUZOUR, M. Bernard LAROCHE, M. Yves NOYER, M. Christophe LISSAJOUX, M. Pierre MACHÉ, M. Christophe CARON, M. Antoine LAMAGAT, M. Yves POUCHOU, Mme Martine CLAREPELOUTIER, M. Olivier LAPORTE, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Pierre BESSE, M. Laurent PUYJALON, M. Michel RAYNAL.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 2

M. Frédéric SOULIER à M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Louis LASCAUX à Mme Danielle FAUCON.

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS : 13

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

Mme Martine CONTIE, Mme Sophie OVTCHARENKO, M. Richard LANDRAUD, M. Franck FOURNIER, M. Patrice PRIMAULT, M. Frédéric PHILIPPI, Mme Myrienne AUSSEL THOMAS, M. Ivan CHASTAGNER, M. Jean-Pierre LABORIE, Mme Géraldine BON, M. Patrice DELPY, Mme Dominique BORDEROLLE, M. Christian MARCOU.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 2

M. Marcel-Bernard SIMBELIE, Mme Josy MARTIN.

Accusé de réception en préfecture
019-251900197-20240314-2024-1-DE
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024

DÉLIBÉRATION N°2024-1

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Monsieur Yves LAPORTE pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATION N°2024-1 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RAPPORTEUR : **MONSIEUR CHRISTIAN PRADAYROL, PRESIDENT**

➤ En ce qui concerne la partie administrative du syndicat :

	2020	2021	2022	2023
Nombre de comités	2	2	4	3
Nombre de délibérations	10	10	18	5
Nombre d'informations	1	1	5	3
Nombre de bureaux	1	3	3	3

➤ Orientations budgétaires

En fonctionnement, les principales dépenses environ 630 000 €

- Les frais relatifs aux charges de personnel : 121 000 €
 - Responsable du syndicat : 1 agent de catégorie A à 20 %
 - 1 catégorie A à 100 % (agent SEBB)
 - 1 catégorie B à 20 % (agent CCMC)
- Autres charges de gestion courante : 372 000 €
 - L'indemnité de fonction d'un élu (le Président) à hauteur de 50% : 10 000 €
 - Antenne de réserve : 355 773 €
- Les frais à caractères généraux nécessaires au fonctionnement du syndicat : environ 94 000 €
- Les amortissements : 1 592, 24 €

En fonctionnement, les principales recettes environ 630 000 €

- Les contributions des intercommunalités :

Les crédits alloués au marché concernant la révision générale du SCOT, ayant été totalement inscrit en investissement sur le budget 2022 (pour rappel, 400 000 €), et l'antenne « réserve » prévue sur le budget 2024 le permettant, il a été décidé de baisser la contribution des membres au SEBB auparavant d'un euro par habitant (1€) à cinquante centimes par habitant (0,50€). Pour rappel la contribution est calculée au prorata de la population (50%) et au prorata des bases de la CFE (50%). La contribution des membres serait de 61 684 €.

- Les amortissements : 0 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 573 268,26 € (586 637,46 € en 2023)

En investissement, les principales dépenses : environ 198 300 €

- Marché d'études SCOT - tranche ferme : 136 800 € (en reste à réaliser – RAR)
- Frais d'études supplémentaires : 43 000 €
- Participation aux documents d'urbanisme : 12 000 € (9 000 + RAR)
- Matériel de bureau et d'informatique : 5 000 €
- Matériel téléphonique : 1 500 €
- Les amortissements : 0 €

En investissement, les principales recettes : environ 198 300 €

- Les amortissements : 1 592 €
- Le résultat d'investissement reporté : 112 171,02 € (181 391,70 € en 2023)

► Il est demandé au Comité Syndical de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Le Président,
Christian PRADAYROL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christian Pradayrol", written over a horizontal line.

